

Luxembourg, le

Madame la Ministre
de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Luxembourg

Personne en charge du dossier:

Adisa Karahasanovic

☎ 247 - 82952

Réf.: 2012 - 2013 / 2679 - 01

Objet: *Question parlementaire n° 2679 du 22 avril 2013
de Monsieur le Député André Bauler.*

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer la question parlementaire en annexe, concernant les examens-concours pour l'admission au stage pédagogique.

Je vous saurais gré de me faire parvenir votre réponse en temps utile pour en permettre la transmission à la Chambre des Députés, aux fins de publication au compte rendu dans le délai d'un mois imparti par l'article 80 de son Règlement, c'est-à-dire au plus tard le **22 mai 2013**.

La réponse, qui doit figurer sur une feuille séparée de la lettre de transmission, est à adresser directement à la Ministre aux Relations avec le Parlement, à l'enseigne du Service Central de Législation, 43, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, qui la continuera au Président de la Chambre des Députés.

Afin de faciliter les travaux de confection du compte rendu de la Chambre, **la réponse doit également parvenir au Service Central de Législation sous forme électronique (questionparlementaire@scl.etat.lu).**

Je me permets de rappeler que l'article 80 (5) du Règlement de la Chambre des Députés dispose qu'à défaut de réponse du Ministre à une question dans le délai d'un mois, cette question pourra être posée oralement par le Député concerné lors d'une prochaine séance publique de la Chambre.

Si le délai d'un mois préindiqué vous semble trop court et si vous ne vous voyez pas en mesure de fournir votre réponse dans le délai prescrit, l'article 80 (3) vous donne la possibilité d'en informer le Président de la Chambre, par mon intermédiaire, tout en indiquant les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut alors accorder un délai supplémentaire.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

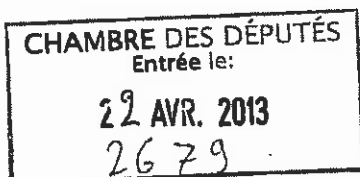
Pour la Ministre aux Relations
avec le Parlement

Daniel Andrich
Conseiller de Gouvernement 1^{re} classe



Luxembourg, le 22 avril 2013

Monsieur Laurent MOSAR
Président de la Chambre
des Députés



LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle:

« Selon mes informations, deux tiers des candidats qui se sont présentés aux épreuves des examens-concours organisés en vue du recrutement de professeurs et de maîtres de cours au service de l'enseignement postprimaire ne se seraient pas classés en rang utile voire n'auraient pas réussi à obtenir les notes suffisantes pour être admis au stage pédagogique.

Partant, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle:

- 1. Madame la Ministre peut-elle confirmer ces informations?*
- 2. Combien de candidats n'ont pas obtenu les notes suffisantes requises pour accéder au stage pédagogique?*
- 3. Le ministère fait-il dresser un rapport d'analyse sur les raisons les plus diverses qui expliquent les échecs fréquents aux examens-concours?*
- 4. Quelles sont les disciplines les plus touchées par des échecs?*
- 5. Le ministère organise-t-il des échanges avec les candidats qui n'ont pas réussi aux épreuves pour leur fournir les explications nécessaires?*
- 6. Une réforme de l'examen-concours ne devrait-elle pas prévoir au moins une épreuve à caractère didactique par discipline? »*

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.


André BAULER
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Coordination générale

Luxembourg, le 24 mai 2013

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 2679 de Monsieur le Député André Bauler

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Député Bauler.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle



Monsieur le Président de la
Chambre des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse de Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle à la question parlementaire N° 2679 du Député André Bauler

Ad 1) et Ad 2)

En été 2012, 600 candidats se sont inscrits dans les différents concours de recrutement qui donnent accès aux fonctions enseignantes de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Parmi ces 600 candidats, 377 ont dû se présenter aux épreuves préliminaires en langues. 32 d'entre eux ne se sont pas présentés aux épreuves préliminaires et 56 y ont échoué.

Après l'analyse des diplômes et à l'issue des épreuves préliminaires, 403 candidats ont été déclarés admissibles aux épreuves de classement. Le plan de recrutement arrêté par le gouvernement prévoyait 244 postes vacants.

À l'issue des concours de recrutement, 145 candidats ont pu être recrutés. 16 candidats ont réussi l'examen-concours, mais ne se sont pas classés en rang utile. 79 candidats ont retiré leur candidature avant ou pendant les épreuves de classement. 163 candidats ont échoué à l'examen-concours.

Ad 3)

Les jurys des concours de recrutement me font rapport sur les notes obtenues aux différentes épreuves. Les raisons expliquant les échecs sont très variées ; souvent le manque de motivation des candidats pour préparer les épreuves du concours est invoqué par les jurys pour expliquer les échecs. Dans certains cas, les compétences disciplinaires des candidats sont jugées insuffisantes.

Ad 4)

Voici les spécialités dont le nombre de candidats ayant échoué à l'examen est supérieur à 3 :

Spécialité	Nombre d'échecs
allemand	27
histoire	25
français	22
sciences économiques et sociales	17
biologie	14
éducation artistique	11
anglais	10
géographie	8
éducation physique	7
mathématiques	6

Ad 5)

Les candidats qui n'ont pas réussi l'examen-concours ou qui ne se sont pas classés en rang utile peuvent solliciter un entretien avec des membres du jury pour avoir des explications.

Ad 6)

Mesurer les compétences didactiques des candidats à l'entrée en stage me semble peu opportun étant donné que la didactique constitue la partie centrale du stage des enseignants pendant la formation pédagogique.



Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle